



# LE NARRATEUR UNIVERSEL.

Duodi 12 Brumaire, an VI.

(Jeudi 2 Novembre 1797).

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au *directeur du NARRATEUR UNIVERSEL*, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, maison de la Réunion, butte des Moulins. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour douze.

*Maladie contagieuse qui regne à Philadelphie. — Accroissement considérable de la population des Etats-Unis. — Embarcation d'une partie de l'armée de Condé pour se rendre en Pologne. — Agitations dans la partie du sud de Saint-Domingue. — Nomination du général Buonaparte pour présider la légation française au congrès de Rastadt. — Détails de la réception faite au général Berthier et au citoyen Mongé par le directoire exécutif.*

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*De New-Yorck, le 12 septembre.*

La maladie contagieuse qui regne à Philadelphie, continue de faire les plus terribles ravages. D'après les états fournis chaque jour par les officiers publics chargés des inhumations, il paroît que, depuis le 1<sup>er</sup> août jusqu'au 25 du même mois, il est mort de cette maladie dix personnes par jour, l'un portant l'autre; & que depuis cette époque jusqu'au 10 septembre, le nombre des morts s'est élevé à seize par jour. Les précautions les plus sages ont été prises pour empêcher la communication de ce terrible fléau aux autres états.

Le nombre des habitans des Etats-Unis a augmenté, depuis 1790 jusqu'en 1794, d'un million 321 mille habitans; c'est le résultat du dernier recensement.

## ESPAGNE.

*De Madrid, le 2 octobre.*

Les anglais ne paroissent pas avoir renoncé à leur projet contre Sainte-Croix de Ténériffe. On prétend que les renforts demandés par le lord Saint-Vincent, & qu'on lui a envoyés, sont destinés à tenter l'enlèvement de 18 millions de piastres que les espagnols y ont déposés récemment, & qu'ils avoient amenés du nouveau Monde.

## SUISSE.

*De Zurich, le 25 octobre.*

Malgré les vives sollicitations du citoyen Maingot pour le prompt renvoi de l'envoyé d'Angleterre, cette affaire, qui intéresse tous les cantons, ne sauroit se décider par notre sénat & celui de Berne; nos confédérés doivent aussi être consultés; & cette marche ne peut manquer d'entraîner beaucoup de lenteurs: d'ailleurs, on attendra le résultat des démarches des députés de Berne auprès du directoire exécutif.

Dans l'intervalle, plusieurs membres du sénat de Berne,

trop intimement liés avec M. Wickan, en ont été éloignés & remplacés par d'autres. C'est une satisfaction préliminaire donnée au gouvernement français.

## A L L E M A G N E.

*D'Ulm, le 16 octobre.*

Le corps de Condé est en pleine marche pour se rendre en Pologne. La première colonne qui est arrivée avant-hier dans nos environs, sera embarquée aujourd'hui sur le Danube; deux autres colonnes s'embarqueront à deux lieues au-dessous de Donawerth; le reste se rendra par terre à sa destination. On évalue sa force actuelle à 4 à 5 mille hommes seulement.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 23 octobre.*

Si on en croit des lettres du Port-au-Prince, en date du 29 août, la partie de l'isle occupée par les Anglais est tranquille; mais les plus grandes agitations regnent dans la partie du Sud, dont les Français sont restés les maîtres. Sonthonax avoit affirmé à des Américains un grand nombre de sucreries au profit de la république: les noirs attachés à l'exploitation de ces plantations devoient recevoir trois rixdales par mois, & les négresses la moitié de ce salaire. Mais les idées d'indépendance & de liberté que la révolution a jetées parmi les noirs, leur fait regarder comme une violation de leurs droits & comme une oppression l'obligation de se livrer au travail. Beaucoup d'entr'eux prétendent ne le faire que quand ils veulent & qu'autant qu'ils veulent, & n'en exigent pas moins leur paiement.

Ils avoient menacé de mettre le feu aux cannes à sucre, & de massacrer les régisseurs si leur salaire n'étoit pas exactement acquitté. Sonthonax a publié une proclamation, où il représentoit aux noirs que pour la classe pauvre de la société, le travail et la liberté étoient inséparables. En même-temps, il établissoit des punitions pour ceux qui re-

faisoient de travailler ou qui s'évadoient de leurs ateliers. Cette partie de la proclamation a été mieux sentie. Une insurrection violente a éclaté. Rigaud, à la tête des noirs, a poussé les hostilités avec fureur, prétendant défendre la république contre Sonthonax, qui avoit, disoit-il, ravagé la colonie. Les negres ont attaqué le Cap, tué plusieurs blancs & un plus grand nombre de mulâtres. Sonthonax a cherché son salut à bord d'un vaisseau, d'où il est rentré après l'orage, précédé d'une proclamation dans laquelle il accusoit les mulâtres d'avoir trompé les noirs & d'être les auteurs de l'insurrection.

Tel est le récit peut-être controuvé ou falsifié que contiennent ces lettres. Quoi qu'il en soit, elles ajoutent que le calme est rétabli.

Des lettres du Cap de Bonne-Espérance annoncent que l'amiral Pringle a détaché une partie de son escadre, pour aller à la recherche de six frégates françaises, qui ont mis à la voile, le 6 mai, de l'Isle de France, pour une croisière sur les côtes de Malabar.

Suivant les bruits qui courent ici, notre ministère songe à débarquer en Irlande 16 à 20 mille hommes.

#### DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

*Du Hâvre, le 8 brumaire.*

Il seroit difficile d'exprimer la vive satisfaction qu'ont éprouvée les habitans du Hâvre, à la nouvelle de la paix avec l'empereur.

Les peres de famille ne tremblent plus sur le sort de leurs enfans. Les citoyens industrieux n'auront plus à craindre que des mesures extraordinaires leur enlèvent leur fortune pour payer les frais de la guerre.

L'industrie va reprendre une nouvelle activité; le crédit doit se rétablir; le numéraire enfoui va reparoître; le commerce trouvera de nouveaux débouchés: en un mot, la fortune publique prendra une nouvelle vie.

Il est vrai que pour rendre à la France le bonheur & le travail, il seroit avantageux de conclure la paix avec l'Angleterre. Mais cette puissance, abandonnée à elle-même, ne sera-t-elle pas forcée, par les circonstances, à mettre bas les armes?

On s'attend ici à voir les transactions commerciales reprendre de la vigueur. La rareté des denrées coloniales ne permet pas de douter qu'elles ne subissent sous peu une forte augmentation.

*DE PARIS, le 11 brumaire.*

L'illumination pour la paix a été, hier soir, générale dans Paris.

— Il est arrivé hier à Paris un courier de Londres.

— Dodun, secrétaire de la légation française à Berlin, est aussi arrivé ici en grande diligence.

— C'est à tort qu'un de nos journaux a publié comme certaine la mort du roi de Prusse. On ne peut du moins en rien savoir jusqu'ici, car les lettres les plus récentes de Berlin, c'est-à-dire, celles en date du 21 octobre, portent que le roi vivoit encore alors. On croyoit qu'il ne passeroit pas quinze jours, & qu'il pouvoit d'un moment à l'autre cesser d'exister. Déjà tous les théâtres de Berlin avoient été fermés, tant l'état de Frédéric-Guillaume étoit désespéré.

— Le traité de paix entre la république française & l'empereur, a été ratifié par le conseil des cinq cents, en comité général. C'étoit l'avis unanime de la commis-

sion. Il n'y a point eu, & il n'y avoit pas besoin de discussion à ce sujet.

— Le bruit de la prochaine arrivée de Buonaparte à Paris, est sans vraisemblance; il doit aller bientôt à Rastadt, pour y échanger avec les plénipotentiaires autrichiens les ratifications du traité: il sera accompagné dans ce voyage par son épouse, qui compte ensuite se rendre à Paris.

Le directoire a senti, comme nous l'avions aussi pensé, que c'étoit à Buonaparte à achever la paix du continent. Aussi vient-il de nommer ce général *président* de la commission chargée de suivre au congrès les négociations avec l'Empire Germanique. Il se confirme qu'il aura pour adjoints Treillard & Bonnier, & Rozentiel pour secrétaire-général de la légation.

— Sur le refus du comte de Metternich, l'empereur a choisi, pour assister en son nom au congrès de Rastadt, le baron de Degelmann, l'un des signataires du traité d'Udine.

— C'est Creuzé-Latouche qui doit faire le rapport au conseil des anciens sur le projet qui exclut, pendant sept ans, les ci-devant nobles de l'exercice des droits de citoyens. La commission proposera d'approuver la résolution.

— Le ministre de la police générale a écrit aux autorités constituées une circulaire, dans laquelle il leur demande un aperçu sommaire des attentats commis contre les personnes & les propriétés depuis trois ans. Le gouvernement a, dit-on, la preuve de 23,000 assassinats dans les départemens méridionaux.

— D'après les ordres du directoire, le ministre des finances a écrit aux administrateurs de la trésorerie nationale de préparer sur-le-champ les fonds pour payer aux employés, dont la patience a été si digne d'éloges, tout ce qui leur est dû de l'an 5.

— L'armée du Nord & son état-major sont supprimés. Les troupes qui la composoient seroient commandées par le général Moutins.

— Quelques feuilles assurent que le ministre de la police a autorisé les prévenus d'émigration, rayés provisoirement par les administrations de département, à rester dans leurs communes, sous la surveillance des autorités constituées, lorsqu'il est de notoriété publique qu'ils ont donné des preuves d'attachement à la révolution.

Ce qui nous fait douter de cette nouvelle, c'est que nous ne l'avons vue nulle part officiellement publiée; & que, si elle eût été vraie, elle eût mérité de l'être, à cause de son importance.

— Le conseil de guerre de la 17<sup>e</sup>. division militaire a acquitté un nommé Maitrot, traduit devant lui comme provocateur au régime de la terreur. Depuis un an, ce militaire étoit traîné de prisons en prisons, de tribunaux en tribunaux, livré à tout ce que la misère a de plus hideux. Il devoit son arrestation à une procédure dressée contre lui, lors de son retour des frontières, par des royalistes du Pont Saint-Esprit.

— Dans sa dernière séance publique, l'Institut national a discuté la question de savoir si la place de l'abbé de Lille devoit être réputée vacante; parce qu'il n'a pas même encore notifié son acceptation, & parce qu'il est absent depuis près de deux ans. Guinguene a parlé en faveur de l'abbé de Lille; il a été appuyé par Lalande, Fourcroy, Desalle, Monges, Cousin, Dussault, Laënce,

Leroi  
propos  
Virgil

D

Ces  
ont été

Le de  
compa

une fo

Une r

chants

en en

impos

la cir

conno

Ber

main

vifs a

gées.

Périg

« J'

Berth

traité

gaise

» C

au g

diges

« L

co'onn

victoi

Je ne

retraç

à la

de tot

» C

là m'

expres

presse

& ser

Leroi, Desessart. En conséquence, l'institut a rejeté la proposition de donner un successeur au traducteur de Virgile.

#### DIRECTOIRE EXECUTIF.

C'est hier que le général Berthier & le citoyen Monge ont été présentés au directoire dans une séance publique. Le désir de voir un de nos plus illustres guerriers, le compagnon d'armes & l'ami de Buonaparte, avoit attiré une foule immense. Le corps diplomatique étoit présent. Une musique militaire faisoit retentir le Luxembourg des chants républicains. Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier aujourd'hui les discours prononcés dans cette imposante cérémonie : ils sont tous très-remarquables dans la circonstance actuelle. Nous les ferons successivement connaître.

Berthier, accompagné de son état-major, & tenant en main une branche d'olivier, arrive au bruit des plus vifs applaudissemens & d'acclamations long-tems prolongées. Le ministre des relations extérieures, Talleyrand-Férigord, le présente aux membres du directoire & dit :

« J'ai l'honneur de vous présenter le citoyen Alexandre Berthier, chargé par le citoyen Buonaparte d'apporter le traité de paix définitif conclu entre la république française & l'empereur.

» Cet avantage, ou plutôt cette récompense, étoit due au général qui a obtenu une si grande part dans les prodiges de l'armée d'Italie.

« Le général Berthier, a dit Buonaparte, est une des colonnes de la république française. Il n'est pas une victoire de l'armée d'Italie à laquelle il n'ait contribué. Je ne craindrai pas que l'amitié me rende partial, en retraçant ici les services que ce brave général a rendus à la patrie ; mais l'histoire prendra ce soin, et l'opinion de toute l'armée fondera le témoignage de l'histoire.

» C'est ainsi que Buonaparte parle de Berthier, & parlà m'interdit tout éloge. Qu'ajouter, en effet, à de telles expressions ? Mais tandis qu'une élite de républicains se presse ici autour du compagnon & de l'ami de Buonaparte, & semble, par ses avides regards, accuser sa contenance modeste, qu'il reçoit du moins, au milieu des élans de la joie publique, l'expression abandonnée de la reconnaissance qu'excite en nous l'inappréciable bienfait de la paix. Eh ! quel est celui que ce mot ne fait pas tressaillir de bonheur ? Ce n'est, certes, pas ici une de ces paix serviles qu'impose la force, & dont à son gré se joue la perfidie. Non ; c'est la victoire qui s'arrête ; c'est le courage qui se met un frein ; c'est une paix librement soustraite & fortement garantie, qui, aggrandissant le domaine de la liberté, consolide la révolution, éteint les détraquans ambitieux des ennemis extérieurs, & nous apportant mille biens précieux, nous ouvre un avenir riche de tous les genres d'espérances.

» C'est, sans doute, pour avoir détourné leur esprit de ces consolantes idées, que quelques républicains ont cru pouvoir retenir, à cette nouvelle, l'épanchement de leur joie. Par un sentiment patriotique, sans doute, ils desiroient plus de grandeur encore pour la république, & moins d'avantages pour la puissance rivale. Mais ce sentiment, pur dans son principe, ne doit pas lutter trop long-tems contre la joie universelle, & doit céder, sur-tout, à des considérations d'un ordre supérieur. Et où donc se seroit arrêtée cette sanglante lutte ? A-t-on le droit, dans une si terrible incertitude, de prolonger une expérience qui peut

coûter tant de malheurs au monde ? Et lorsque le problème de la révolution française est plus que résolu ; lorsque la France acquiert à la liberté plusieurs millions d'hommes ; lorsque la république française, dans sa sixième année, devient incontestablement la première puissance de l'Europe ; qui oseroit alors repousser, par ses vœux, une paix ; qui nous assure tant de gloire au-dehors, & nous promet tant de prospérités intérieures ; qui ramenant, au sein de nos campagnes, ces soldats triomphateurs, y fera tant de larmes, y excitera tant d'amour, y réveillera tant d'enthousiasme, & y fondera par-tout ce patriotisme toujours vrai, toujours pur, toujours sans excès, puisque toujours il s'alimentera des souvenirs de la gloire & de la magnanimité ? Eh, qui donc, après tant de combats, oseroit dire à nos armées, vous n'avez pas assez vaincu ! Après les défaites de Beaulieu, de Wurmsier, de Clairfayt, &c., vous n'avez pas assez renversé de réputations ! Après les victoires de Bassano, de Lody, d'Arcole, de Rivoli, de Treviso, de Tagliamento, &c., vous n'avez pas remporté assez de victoires ! Quel homme oseroit demander de nouveaux prodiges encore, lorsque, par ces innombrables prodiges, les tems héroïques s'effacent des annales de la renommée, & que les tems fabuleux sont devenus notre propre histoire ? Ah ! plutôt grâces immortelles soient rendues au directoire, qui a su quand il étoit tems d'arrêter ses triomphes ; qui librement a voulu reposer sa foudre ; qui a donné la paix au continent pour préparer plus de repentirs à l'orgueilleuse Angleterre, & qui a senti que la véritable grandeur est celle qui se limite elle-même ; la véritable force, celle qui se modère ; la véritable gloire, celle qui s'entoure de la reconnaissance nationale ».

Le général Berthier présente au directoire le rameau d'olivier qu'il tient à la main, & prononce un discours que nous sommes forcés de renvoyer à demain. Il y retrace la gloire & les innombrables combats de l'armée de l'Italie, & son dévouement à la constitution, & attribue à la journée du 18 fructidor l'heureuse issue des négociations.

Mongé, ancien ministre de la marine, envoyé en Italie pour recueillir les monumens des arts, & chargé par Buonaparte d'accompagner Berthier, a aussi été présenté au directoire. Il a prononcé un discours dans lequel il a félicité le directoire de n'avoir plus à combattre qu'un ennemi. Cet ennemi, c'est le gouvernement britannique, bien plus que la nation dont il vante le patriotisme & les lumières. Il invite le directoire à *l'élever à la dignité de peuple, à compléter la liberté dont elle est idolâtre, et à la rendre à ses vertus naturelles*. Il demande que *le peuple anglais subsiste avec gloire, et soit l'émule du peuple français* ; mais il déclare que *son gouvernement ne peut co-exister avec notre république*. Il compare ensuite Buonaparte, non pas seulement à Thémistocle & à Miltiade, mais à Epaminondas, dont il a les vertus publiques & privées.

La Réveillère-Lépaux, président du directoire, félicite, au nom de la nation, l'armée d'Italie, Buonaparte & ses compagnons, des prodiges qu'ils ont opérés & de la paix utile & glorieuse qui est leur ouvrage & leur récompense. Il tourne ensuite leurs regards vers l'Angleterre : « Là, dit-il, il existe une nation généreuse sans doute ; mais un gouvernement odieux, qui, après s'être emparé de l'empire des mers, a couvert le globe de ses forfaits.

**Soldats républicains, c'est sur lui que doivent se diriger vos derniers coups.**

( Nous donnerons successivement le texte de ces trois discours, qui ont excité le plus vif enthousiasme ).

La Réveillère se précipite aussi-tôt vers Berthier & Monge. Il presse dans ses bras le héros & le savant. De toute part s'élevèrent les cris de *vive la république ! vive la constitution de l'an 3 ! vive la grande nation ! vive Buonaparte ! vivent les fondateurs et les défenseurs de la liberté !*

Le ministre des relations extérieures présente ensuite au directoire le citoyen Mariani, secrétaire de la légation ligurienne ( Gènes ), & le citoyen Rangonne, secrétaire de la légation cisalpine.

**C O R P S L E G I S L A T I F .**  
**C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .**

*Séance du 11 brumaire.*

On lit un grand nombre de pétitions.

Barracq, par motion d'ordre, rappelle l'attention du conseil sur la multiplicité & l'incohérence de nos loix ; cependant aucun code n'est complet. L'opinant pense que si les séances étoient plus rares, elles seroient plus pleines. Il propose que le conseil ne se réunisse que les jours impairs, & que dans chaque séance le rapporteur de la commission de la classification des loix ait la parole à deux heures.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Poulain-Grandpré présente un travail sur les tribunaux criminels. — Le conseil en ordonne l'impression.

Lamarque, au nom d'une commission spéciale, soumet à la discussion le projet de résolution sur la suspension des ventes des domaines nationaux.

Le rapporteur expose qu'il importe de fixer d'une manière précise & invariable l'exécution de l'article 373 de l'acte constitutionnel concernant l'aliénation des biens nationaux ; que cette disposition fait dépendre l'irrévocabilité des aliénations d'une adjudication légalement consommée ; que lorsque les biens ont été aliénés en vertu d'une loi, & que l'adjudication est terminée, elle ne permet plus de remonter à l'origine des biens, sauf à indemniser les tiers réclamaus par le trésor public, s'il y a lieu ; & enfin qu'il est instant de procurer efficacement aux acquéreurs la garantie qui leur est promise par la constitution.

Le titre premier du projet relatif aux biens qui ont pu être aliénés comme nationaux, est adopté ; en voici les dispositions.

Art. 1<sup>er</sup>. Tout bien mis sous la main de la nation en exécution d'une loi, a pu être aliéné comme bien national, sauf les exceptions ci-après, & l'indemnité légitime des tiers réclamaus sur le trésor public.

II. La main-mise de la nation s'est opérée soit par le séquestre, soit par l'administration de fait, au nom de la nation, & généralement par toute dépossession du propriétaire ou possesseur originaire ;

Soit par l'estimation & la mise aux enchères publiques, soit par l'insertion au tableau des biens nationaux, dressé & publié en exécution des loix.

**III. N'ont pu être aliénés les biens ci-après :**

1<sup>o</sup>. Ceux dont la loi n'auroit ordonné le séquestre qu'à titre purement conservatoire, ou à titre de régie ou de simple usufruit ;

2<sup>o</sup>. Les bois & forêts au-dessus de trois cents arpens, ou éloignés de moins de mille toises ( ou deux kilomètres ) d'un autre bois ou forêt non aliénable ;

3<sup>o</sup>. Les bâtimens, édifices ou emplacements qu'une loi antérieure à l'aliénation, auroit formellement exceptés ou affectés à un service public ;

4<sup>o</sup>. Les domaines engagés qui se trouveroient tenus encore par les engagistes, ou qui n'auroient point été restitués à la république antérieurement à l'aliénation ;

5<sup>o</sup>. Les biens appartenans à des défenseurs de la patrie inscrits sur des listes d'émigrés, dont les familles seroient soumises à faire la preuve exigée par la loi du 4 fructidor an 4.

La discussion continue, & plusieurs articles du projet sont adoptés avec des amendemens.

Le président interrompt la discussion pour annoncer l'arrivée d'un message du directoire qui ne peut être lu publiquement.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion qui l'occupe, & se forme en comité secret.

**C O N S E I L D E S A N C I E N S .**

Présidence du citoyen LACOMBE SAINT-MICHEL.

*Séance du 11 brumaire.*

Le conseil approuve la résolution sur la subsistance provisoire des militaires dont les pensions ne sont pas liquidées.

Il se forme ensuite en comité général, pour prendre connoissance d'un message du conseil des cinq cents, qui lui envoie le traité de paix avec l'empereur.

*Bourse du 11 brumaire.*

Amsterdam . . . . . 57 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 58 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Lausanne . . . 1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> 2 b., au pair.
Idem cour . . . . . 55 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 56 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Lond. 26 l. 17 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 26 l. 12 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .
Hamb. . . . . 194 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 192 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Inscrip. 9 l. 15 s., 12 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 15 s.
Madrid . . . 13 l., 12 l. 17 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Bon <sup>3</sup> / <sub>4</sub> . . . 7 l. 7 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 10 s., 6 s.
Mad. effect. . . . . 15 l.	2 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .
Cadix . . . 13 l., 12 l. 17 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Bon <sup>1</sup> / <sub>2</sub> . . . . . 53 l., 51 l. perte.
Cadix effect. . . . . 15 l.	Or fin . . . . . 104 l.
Gènes . . . 96, 95 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 94, 93 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Ling. d'arg. . . . . 50 l. 7 s. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .
Livourne . . . . . 103 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 102.	Piastre . . . . . 5 l. 8 s. 3 d.
Lyon . . . . . pair 20 25 j.	Quadruple . . . . . 80 l. 10 s.
Marseille . . . . . pair idem.	Ducat d'Hol. . . . . 11 l. 10 s.
Bordeaux . . . . . pair 15 j.	Souverain . . . . . 34 l. 5 s.
Montpellier . . . . . <sup>1</sup> / <sub>2</sub> pert. 15 j.	Guinée . . . . . 25 l. 6 s.
Bâle . . . . . 2 bén., <sup>1</sup> / <sub>4</sub> b.	

Esprit <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, 605 à 610 l. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 430 l. — Huile d'olive, 11 3 s., 4 s. — Café Martin., 21 4 s., 5 s. — Café Saint-Domingue, 2 liv 2 s., 3 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv 5 s., 10 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 3 s., 6 s. — Savon de Marseille, 16 sols 9 den. — Coton du Levant, 1 liv. 16 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sch., 4 liv. 5 à 10 s.

J. J. MARCEL.